

INSCRIPTIONS CARTES AVANTAGES JEUNES

Comme chaque année, la commune de Chantes prend en charge la Carte Avantages Jeunes (période 2025-2026).

Public concerné : 1 an à 25 ans.

Pour en bénéficier, vous devez obligatoirement vous inscrire en Mairie le 10 juillet 2025 au plus tard, par tous moyens à votre convenance.

N'oubliez pas de fournir une photo !

Toute demande ultérieure ne pourra être prise en considération.

Informations à préciser obligatoirement :

NOM/PRENOM

Date de naissance

Adresse

Téléphone :

+ Photo